

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021 A 16 HEURES 30**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 22 SEPTEMBRE A 16 HEURES 30, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 15 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN, S'EST REUNI A L'AEROPORT DEAUVILLE - NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR SERGE TOUGARD PUIS DE CELLE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT ELU EN SEANCE.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et Délégué du Conseil Régional de Normandie auprès du Syndicat Mixte,
Monsieur Serge TOUGARD, Délégué du Conseil Régional de Normandie auprès du Syndicat Mixte,
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Déléguée du Conseil Régional de Normandie auprès du Syndicat Mixte,
Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Délégué du Conseil Régional de Normandie auprès du Syndicat Mixte,
Monsieur Philippe AUGIER, Maire et Délégué de la Ville de Deauville auprès du Syndicat Mixte,
Monsieur Pascal LEBLANC, Délégué de la Ville de Deauville auprès du Syndicat Mixte,
Madame Véronique BOURNE, Déléguée de la Ville de Deauville auprès du Syndicat Mixte.

EXCUSES :

Monsieur Rodolphe THOMAS, Délégué du Conseil Régional de Normandie auprès du Syndicat Mixte qui a donné procuration à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK,
Monsieur Nicolas BAY, Délégué de la Région Normandie auprès du Syndicat Mixte,
Monsieur Guillaume CAPARD, Délégué de la Ville de Deauville auprès du Syndicat Mixte.

L'ouverture de la séance à 16h40 est présidée par Monsieur Serge TOUGARD, Président en tant que doyen d'âge qui désigne Monsieur Hervé MORIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Hervé MORIN annonce en début de séance que Monsieur AUGIER doit quitter rapidement la réunion ayant un rendez-vous impératif et propose qu'une présentation des travaux en cours soit réalisée pour la bonne information de l'assemblée.

Point sur le projet d'aérogare : démarrage des travaux en avril dernier avec la phase I qui consiste en la construction des zones administratives et d'arrivée. La livraison de ce bâtiment des arrivées est prévue pour juillet 2022. La phase II commencera ensuite avec la zone des départs avec une réception des travaux pour la fin de l'été 2023 (entre août et septembre) initialement prévu au milieu du printemps. Ce retard est imputable à plusieurs facteurs dont une attribution retardée de 3 lots marqueurs du projet (façades, boiserie, vitrerie) générant un mois d'études supplémentaires ; la découverte cet été de cuves enterrées appartenant probablement à Air BP (refacturation possible des coûts supplémentaires) occasionnant un mois de retard pour des analyses pollution, constats d'huissier et enlèvement ; le constat d'un tassement de sol plus élevé que prévu au niveau de la salle de réunion située en premier étage. Une consolidation des fondations de 1,5 à 3 cm doit être réalisée pour supporter cette charge, ralentissant le chantier d'un mois supplémentaire. Ces retards sont en grande partie imputables à la maîtrise d'œuvre, ainsi un dossier va être constitué par la CCI Seine - Estuaire et une négociation sera menée avec le cabinet d'architecte et la société en charge des études techniques pour une réévaluation de leurs honoraires.

Madame HAIZE-HAGRON précise qu'il est préférable de livrer une aérogare à la fin de la saison (septembre 2022) plutôt qu'en début de saison (avril 2022). De plus, la Commission Sureté ERP pourrait avoir des observations et des recommandations supplémentaires qui pourraient décaler le chantier de deux ou trois mois, et donc en pleine période d'exploitation, ce qui serait préjudiciable pour l'activité commerciale.

Point sur l'exploitation de l'année 2020 : l'aéroport a subi une chute de 90% de son activité avec un peu moins de 12 000 passagers. Malgré tout le reprise s'amorce. L'exploitant espère atteindre les 29 000 voyageurs à fin 2021 et 57 000 pour 2022. Volotea a maintenu ses opérations sur Deauville Normandie vers Palma avec deux belles saisons été 2020 et 2021. TUI reste dans la tourmente au niveau national mais conforte sa présence sur la plateforme normande. Enfin, cette année a vu l'arrivée d'une compagnie d'aviation d'affaires « Odyssey », proposant des vols de niche (6 places) vers Genève en jet Citation, société qui vient d'annoncer le maintien de son exploitation pour 2022 et espère pouvoir ouvrir également une nouvelle ligne vers l'Angleterre. Si les signaux restent au vert, on peut espérer une reprise pour 2023 sachant que les activités vols privés et affaires ont repris très rapidement une fois les interdictions de voyager et autres quarantaines levées.

Monsieur MORIN remercie Madame la Directrice et donne la parole à Monsieur TOUGARD pour débiter la séance.

- **Approbation des procès-verbaux des conseils syndicaux du 8 avril 2021,**
Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 8 avril 2021.
- **Monsieur Philippe AUGIER s'excuse et donne procuration à Madame BOURNE, Délégué de la Ville de Deauville auprès du Syndicat Mixte à 16h50.**
- **Application de l'article 18 du Règlement Intérieur pour le vote à main levée,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'application de l'article 18 du Règlement Intérieur pour les élections des membres du Comité Syndical à main levée.
- **Election du Président,**
Monsieur Hervé MORIN est élu à l'unanimité, Monsieur TOUGARD est alors nommé secrétaire de séance en lieu et place de Monsieur Hervé MORIN, Président.
- **Election des Vice-présidents,**
Monsieur Philippe AUGIER, est élu à l'unanimité 1er Vice-président.
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK est élue à l'unanimité 2^{ème} Vice-président.
- **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, a élu en un même vote les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :
Membres Titulaires :
Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Guillaume CAPARD
Monsieur Serge TOUGARD
Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

Membres Suppléants
Monsieur Rodolphe THOMAS
Monsieur Nicolas BAY
Monsieur Pascal LEBLANC
Madame Véronique BOURNE
Madame Marie-Christine COURBET
- **Election des membres de la Commission de délégation de service public,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, a élu en un même vote les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public :

Membres Titulaires :

Monsieur Philippe AUGIER

Monsieur Guillaume CAPARD

Monsieur Serge TOUGARD

Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE

Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

Membres Suppléants

Monsieur Rodolphe THOMAS

Monsieur Nicolas BAY

Monsieur Pascal LEBLANC

Madame Véronique BOURNE

Madame Marie-Christine COURBET

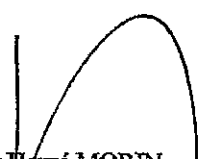
- **Délégations au Président – Marchés Publics,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder au Président la délégation prévue à l'article L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.


Le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.
- **Autorisation au Président pour des actions en justice,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder au Président la délégation prévue à l'article L 2122-22-11° et 16° du Code Général des Collectivités.
- **Délégation au Bureau,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de donner délégation au Bureau pour décider de :
 - l'utilisation des crédits de la section de fonctionnement, ainsi que de ceux de la section d'investissement du budget, par individualisation des crédits budgétaires votés globalement aux chapitres du budget de la section d'investissement, procéder aux affectations ou aux changements d'affectation d'autorisations de programmes qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation des opérations,
 - approuver la conclusion des contrats, conventions, avenants et autres actes intéressant le domaine de compétence du Syndicat Mixte, tels que les contrats de prêt, les contrats d'assurance, les baux et contrat d'acquisition, de vente et de location de biens immobiliers et mobiliers, les aides aux démarrages pour les compagnies aériennes telles que définies par les Lignes Directrices 2014,
 - fixer les conditions générales d'occupation du domaine public et autoriser les autorisations d'occupation, autoriser tout membre du Syndicat Mixte à accomplir une mission entrant dans le cadre d'un mandat spécial,
 - décider des procédures de consultations publiques, autoriser la passation des marchés et prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres, fixer le montant des indemnités qui seront versées aux membres des jurys en tant que personnes qualifiées et personnes compétentes, lors des concours organisés dans le cadre du Code des Marchés Publics, fixer le montant des indemnités qui seront versées aux candidats aux concours ou autres procédures de marchés publics, dans la limite des crédits votés au budget,
 - décider de l'adhésion du syndicat mixte à des organismes extérieurs et de prendre toutes les décisions relatives à l'approbation de leurs statuts, aux cotisations, concours financiers, apports, prise de participation, souscriptions d'actions liées à cette adhésion et de décisions de retrait de ces organismes.
- **Adoption du Règlement Intérieur,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte tel que présenté en séance.
- **Adoption d'une délibération modificative budgétaire,**
Le Comité Syndical à l'unanimité, décide d'adopter la décision modification telle que présentée en séance.

- **Application de la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2022,**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022 la nomenclature M57.
- **Adoption du plan d'amortissement suite au passage à la nomenclature M57,**
Le Comité Syndical à l'unanimité, décide d'adopter le plan d'amortissement tel que présenté en séance.
- **Présentation des Comptes 2020 de la CCI Seine – Estuaire, Direction Aéroport.**
Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation des comptes rendus d'activité et financier de l'exploitant pour l'année 2020 réalisé par Monsieur Joël CÔTTE, Responsable Financier des équipements gérés par la CCI Seine-Estuaire, et également du satisfecit de la Chambre Consulaire pour l'aide accordée par le Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'aéroport en 2020.

Le Président lève la séance à 17h13.

L'ensemble des documents est consultable au sein des services du SMADN ou à demande.


Monsieur Hervé MORIN
1^{er} Secrétaire de Séance
SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
DE DEAUVILLE-NORMANDIE


Monsieur Serge TOUGARD
2nd Secrétaire de Séance
SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
DE DEAUVILLE-NORMANDIE

